



La menace des PPP soulève les ardeurs de la FTQ

La menace des partenariats public-privé (PPP) est à nos portes et elle touche à plusieurs secteurs névralgiques de la société québécoise. Les projets de loi 60, 61 et 62 adoptés à la fin de 2004 à l'Assemblée nationale ont des liens entre eux qui jettent l'eau, la santé, l'éducation, le transport en commun ou les infrastructures en pâture à l'entreprise privée.

Les délégués au congrès de l'automne dernier ont été clairs.

Si le gouvernement ou une quelconque administration s'avise de privatiser des tâches actuellement accomplies par des salariés des services publics, nos membres du secteur privé seront solidaires. Un dossier en page 7.



JOHN LONDONO

WAL-MART À SAINT-HYACINTHE

Un deuxième magasin syndiqué avec les TUAC-FTQ

LES QUELQUE 200 TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU MAGASIN WAL-MART DE SAINT-HYACINTHE POURRONT DÉSORMAIS COMPTER SUR UN SYNDICAT POUR LES REPRÉSENTER.



JOHN LONDONO

Lors de la conférence de presse qui a suivi la décision de la CRT : Michel Boutin, Claire Bazman et Véronique Huberdeau, trois jeunes à l'origine de la syndicalisation du magasin Wal-Mart de Saint-Hyacinthe.

La Commission des relations du travail (CRT) a rendu sa décision en faveur de la section locale 501 des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC), le 18 janvier. La requête en accréditation avait été déposée pour le personnel de ce magasin en octobre 2004. « En ce début d'année, le mouvement syndical ne pouvait recevoir une meilleure nouvelle. Les efforts des travailleuses et des travailleurs de Saint-Hyacinthe et ceux des TUAC sont récompensés par cette grande victoire », a déclaré Henri Massé, président de la FTQ.

Du souffle

« Ça va nous donner un souffle important pour continuer. C'est une grande victoire pour le droit à la syndicalisation », a dit de son côté Yvon Bellemare, président de la section locale 501 et président du Conseil provincial des TUAC-FTQ. « Ces travailleuses et ces travailleurs font preuve d'une détermination et d'un courage peu communs. Nous sommes fiers de les représenter. »

Le magasin de Saint-Hyacinthe est le deuxième magasin Wal-Mart où les TUAC sont accrédités au Québec. À Jonquière, les négociations sont en cours en vue de la signature d'un premier contrat de travail. Au moment d'écrire ces lignes, la section locale 501 attendait toujours la décision de la CRT concernant la requête en accréditation déposée le 22 juillet dernier pour représenter le personnel du magasin de Brossard.

Les TUAC ont déposé 14 requêtes en accréditation pour représenter des salariés de Wal-Mart au Canada. Au Québec, des campagnes de syndicalisation sont en cours dans une douzaine de magasins.

EMPLOI

La FTQ réclame de l'action de Québec et Ottawa

« Le drame vécu par les gens de Huntingdon est venu nous rappeler, de façon brutale, la nécessité de nous doter d'une vision à moyen et à long terme du développement économique, du développement régional et de l'emploi », a insisté Henri Massé en rendant publiques, en compagnie du secrétaire général René Roy, les priorités de la FTQ pour 2005.

« Les gouvernements de Québec et d'Ottawa agissent à la pièce, pour tenter d'éteindre des feux, comme on l'a vu pour le textile à Huntingdon, ajoute le président de la centrale. Ce que nous leur demandons pour 2005, ce sont des engagements clairs et fermes en faveur de politiques économiques structurées qui développent et soutiennent des secteurs à forte valeur ajoutée comme l'aérospatiale, l'aluminium et d'autres. Des politiques qui viennent en aide aux entreprises frappées

par des restructurations majeures comme le textile, le vêtement, le meuble et le plastique. De notre côté, nous allons faire notre large part avec le Fonds de solidarité de la FTQ et avec la collaboration de nos syndicats affiliés. »

Pour sa part, le secrétaire général croit qu'il faut appuyer les efforts de modernisation des entreprises avec des politiques qui améliorent la productivité en soutenant les investissements en recherche et développement, en innovation et en formation de la main-d'œuvre. « Et ce n'est pas en proposant 'moins d'État', en supprimant les programmes d'aide aux entreprises ou en rétrécissant les mandats de nos principaux outils économiques collectifs que nous allons y arriver. À l'heure où le taux de chômage atteint presque 12 % dans la région

SUITE EN PAGE 6

Les deux dirigeants de la FTQ : le président Henri Massé et le secrétaire général René Roy ont reçu un nouveau mandat de trois ans au 27^e congrès de novembre dernier.



SERGE JONGUÉ

SOMMAIRE

3

CONGRÈS



SERGE JONGUÉ

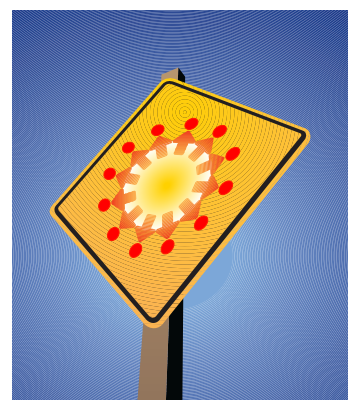
Le président du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain, Michel Taylor, a souhaité la bienvenue à l'ensemble des délégués au 27^e congrès de la FTQ qui s'est tenu au Palais des congrès de Montréal, du 29 novembre au 3 décembre 2004. « La force de la FTQ, a-t-il fort justement rappelé, c'est la somme des forces générées par les conseils et les syndicats qui la composent. » Un bilan de la semaine aux pages 3, 4, 5 et 6.

8

FIGURE DU MOUVEMENT OUVRIER

**Joseph Schubert****9**

À LA SOURCE

**11**

LES BRÈVES

Encore des fusions intéressantes



Michel Arsenault, directeur québécois du Syndicat des Métallos

Chez les Métallos

À la mi-janvier, le bureau international du Syndicat des Métallos a annoncé sa fusion avec l'Union internationale des travailleurs de l'énergie, de la chimie, du papier et des industries connexes (PACE). La fusion crée le plus important syndicat industriel en Amérique du Nord, avec plus de 850 000 membres dans plus de 8 000 unités de négociation. «*Nous*

réjouissons de cette fusion car elle signifie pour tous les travailleurs et travailleuses un meilleur rapport de force. C'est d'ailleurs une des raisons qui ont poussé nos 60 000 membres au Québec à adhérer à un syndicat international», a déclaré Michel Arsenault, directeur québécois du Syndicat des Métallos (FTQ).

Le nouveau syndicat industriel est présent partout en Amérique du Nord dans les secteurs de la sidérurgie, du papier, des produits forestiers, des pneus, du caoutchouc, des mines, du verre, de l'industrie chimique, de l'aluminium et d'autres industries dans le secteur des ressources naturelles de base. Il a aussi une forte représentation dans les secteurs de l'équipement, de la machinerie, de la pierre, de la brique, du ciment, d'autres industries manufacturières et celui des services.

Du côté des Teamsters

Du côté du Syndicat des Teamsters, une fusion a eu lieu l'automne dernier au Québec. Les quelque 4 000 membres québécois du Syndicat international des communications graphiques (SICG) ont joint les Teamsters. Les membres du SICG travaillent dans des imprimeries, des ateliers de lithographie et des entreprises d'emballage et de carton. Le Syndicat des Teamsters représente déjà le personnel de plusieurs entreprises du genre.

Cette fusion porte à près de 40 000 au Québec et à 127 000 au Canada le nombre de membres du Syndicat des Teamsters. Les Teamsters ont aussi accueilli récemment plusieurs groupes de salariés oeuvrant dans l'industrie ferroviaire : les préposés à l'entretien des voies, les ingénieurs de locomotives et les agents de train.

De façon générale, la FTQ encourage les fusions syndicales qui améliorent le pouvoir de négociation et le rapport de force de ses membres.

À peine 5 % des négociations donnent lieu à des grèves ou des lock-out au Québec

SEULEMENT 5,5 % DES CONTRATS DE TRAVAIL SIGNÉS EN 2003 AU QUÉBEC ONT FAIT L'OBJET DE GRÈVES OU DE LOCK-OUT RÉVÈLE UNE ÉTUDE RÉALISÉE PAR LE SERVICE DE LA RECHERCHE DE LA FTQ À PARTIR DES DONNÉES GOUVERNEMENTALES.

«*Contrairement à l'impression que peuvent parfois en donner les médias, les conflits de travail sont très peu nombreux au Québec et ce, depuis plusieurs années*», a commenté le secrétaire général René Roy.

Par ailleurs, 80 % des conventions collectives signées en 2003 se sont conclues par la seule négociation directe entre les parties, constate également l'étude du Service de la recherche. Le recours à la conciliation par un tiers a eu lieu dans 17 % des cas.

Un sondage FTQ-Léger Marketing

Malgré tout, 57 % de la population québécoise suresti-



Les syndiqués du CAIJ ont défilé au congrès de la FTQ. Ils étaient membres du SICG-41M avant de fusionner avec les Teamsters récemment.

me la proportion des contrats de travail qui donnent lieu à des grèves ou des lock-out, selon le dernier sondage réalisé pour le compte de la FTQ par la firme Léger Marketing en octobre 2004.

En effet, seulement un peu plus du tiers des personnes sondées (37 %) évalue cette proportion correctement, soit 5 % ou moins. Plus d'une personne sur trois (37 %) l'évalue à 15 %, et une sur cinq (20 %) à 25 % ou plus.

Votes dans la santé et les services sociaux

D'ici à juin 2005, un effort très particulier sera demandé à toutes les militantes et à tous les militants de la FTQ, toutes affiliations confondues, pour supporter nos membres dans le secteur de la santé et des services sociaux aux prises avec des votes d'allégeance syndicale imposés par le gouvernement Charest.

Outre le matériel préparé par les affiliés, le Service des communications de la FTQ a produit un dépliant expliquant les enjeux de ces votes. Une certaine quantité de ces dépliants sera disponible dans les conseils régionaux de la FTQ et à l'imprimerie de la FTQ à Montréal. Merci de votre aide précieuse.

Seulement quatre conflits FTQ

Il n'y a actuellement que quatre conflits de travail en cours impliquant des membres de la FTQ, soit au total 336 travailleurs et travailleuses qui sont en grève ou en lock-out.

Le groupe le plus nombreux est celui des 300 salariés de trois marchés d'alimentation Super C, propriété de la chaîne Métro-Richelieu, dans la région de Québec. Membres du syndicat des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC-FTQ), ils sont en grève à Lévis, Beauport et Neufchâtel depuis le 30 juillet 2004.

Le plus long conflit perdure au Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ), au Palais de Justice de Montréal, où 12 salariés sont en grève depuis le 25 février 2003, soit depuis deux ans. Ils réclament que le Centre cesse de faire appel à des bénévoles.

Deux groupes de syndiqués CSN passent à la FTQ

Deux groupes de syndiqués de l'industrie des pâtes et papiers ont quitté la CSN pour adhérer à des syndicats de la FTQ. Le Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) a en effet été accrédité à la fin novembre pour représenter les quelque 145 salariés de la cartonnerie de la compagnie Kruger située Place Turcot dans le sud-ouest de Montréal. Par ailleurs, dans la région de Québec, les quelque 135 salariés de l'usine de papier Tembec, à Saint-Raymond de Portneuf, ont décidé de laisser eux aussi la CSN pour adhérer au Syndicat des Métallos (FTQ). Nous leur souhaitons la plus cordiale des bienvenues.

Le Monde ouvrier

DEPUIS 1916

Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président : Henri Massé
Secrétaire général : René Roy
565, boulevard Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal, Québec H2M 2W3
Téléphone : (514) 383-8000
Télécopie : (514) 383-8001
Courriel : ftq@ftq.qc.ca
Portail FTQ : www.ftq.qc.ca
Rédactrice en chef : Carole Clément
Collaboration : Laurent Lévesque, SCEP-145; Marc Bellemare, Louis Cauchy, Robert

Demers, Louis Fournier et Sylvie Lépine, FTQ.
Graphisme : Anne Brissette
Photos : Serge Jongué et John Londono
Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Litho Acme
Tirage 58 000 exemplaires
Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0700-8783



COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom			
Prénom			
Syndicat ou organisme		Section locale	
Adresse			
Ville		Province	Code postal
Employeur			
Téléphone	Travail ()	poste	Résidence ()
Courriel			
Nombre d'exemplaires			

Des mandats pour les prochaines années

Les quelque 1 200 congressistes ont voté un ensemble de résolutions qui constituent l'essentiel des mandats de la FTQ, des syndicats affiliés et des sections locales pour les prochaines années.

Les membres délégués ont eu l'occasion de s'exprimer sur une grande variété de sujets, même si l'ensemble des 123 résolutions n'ont pu être traitées. Qu'il s'agisse d'énergie, de conciliation travail-famille, d'amélioration des conditions de vie et de travail des personnes handicapées, des ateliers de misère, d'achat éthique, de la refonte du Code canadien du travail, d'amiante ou de santé-sécurité, les débats ont été soutenus tout au long de la semaine.

Les résolutions non traitées seront examinées par le Conseil général du 10 mars qui en disposera, tel que prévu par les statuts de la FTQ.

Construire le mouvement syndical de demain

Adoptée à l'unanimité, la résolution 29 a donné lieu à plusieurs témoignages venant majoritairement de jeunes. Cette résolution demande aux affiliés de la FTQ de négocier une période de temps rémunéré par l'employeur pour que le syndicat puisse présenter la convention collective aux nouveaux membres. Une bonne façon de sensibiliser les jeunes à la réalité syndicale et de construire des sections locales plus vivantes et plus fortes.

Martin Lambert, jeune vice-président de la section locale 911 TCA chez Prévost Car, a témoigné de leur expérience. «*C'est pour éduquer les nouveaux membres et augmenter leur adhésion au syndicat que nous avons négocié quatre heures de libération pour les rencontrer et leur expliquer le syndicat. Quand on rencontre les nouveaux membres dès le début, on crée un lien de confiance. Au bout du compte, ça augmente notre rapport de force et ça assure la relève et la pérennité de notre mouvement. J'espère que cette résolution sera mise en application partout.*»

Résolution d'urgence sur l'aluminium

La décision de la multinationale Alcan de réduire sa production au Saguenay et

de réaliser des investissements ailleurs, provoquant ainsi des pertes d'emplois dramatiques, a donné lieu à une résolution d'urgence adoptée à l'unanimité. Le sentiment d'indignation envers une entreprise d'ici qui a joui d'avantages inestimables de la part du gouvernement du Québec était palpable. Toute une industrie qui a fait la fierté du Québec est ainsi menacée.

La résolution demande que la FTQ presse le gouvernement de promulguer un objectif minimum d'emplois en production primaire et en transformation d'aluminium et que des pénalités sévères soient imposées à Alcan si elle ne se conforme pas. Elle demande aussi que la production d'hydroélectricité d'Alcan serve uniquement au développement industriel.



Vol de l'assurance-emploi : assez !

Les excédents exagérés de la caisse de l'assurance-emploi et le faible taux de couverture des personnes en chômage ont suscité des discussions animées. Le congrès a adopté à l'unanimité une résolution demandant à la FTQ de revendiquer que la gestion du régime revienne aux contributeurs de la caisse. La FTQ va donc continuer, comme elle l'a toujours fait, à réclamer la mise en place d'un véritable régime d'assurance-emploi répondant aux besoins des travailleurs et des travailleuses.

Loi anti-briseurs de grève au fédéral

On veut une nouvelle campagne pour inscrire des dispositions anti-briseurs de grève au Code canadien du travail. C'est le sens d'une autre résolution qui a fait l'unanimité.

Monique Allard du STTP a profité de son intervention au micro pour «*lancer une nouvelle pétition en faveur d'une loi anti-scabs*». Tour à tour, plusieurs congressistes ont défilé pour souligner l'importance, pour

tout le mouvement syndical, de mettre le Code canadien au diapason des lois québécoises. Jacques Denommé, salarié de Vidéotron membre du SFCP, a demandé à ce que la FTQ mène une vraie bataille sur cet enjeu. «*Le gouvernement fédéral est minoritaire, a-t-il souligné. C'est le temps où jamais.*»

L'équité salariale : ce n'est pas fini !

Trois résolutions sur l'équité salariale ont été adoptées par le congrès. Elles demandent à la FTQ de poursuivre son soutien aux affiliés, de dresser le bilan des résultats obtenus en équité salariale, de le présenter à la Commission de l'équité salariale et d'exercer des pressions pour que soit adoptée une loi proactive sur l'équité salariale pour les travailleuses de compétence fédérale.

Au micro, des hommes et des femmes ont réaffirmé l'importance de l'équité salariale, un droit fondamental encore bafoué dans plusieurs milieux de travail. «*Le soutien de la FTQ a été essentiel et a permis de négocier des programmes plus justes pour les travailleuses*», a témoigné Sylvie Cadieux, de la section locale 501 des TUAC.

Comme la bataille pour le maintien de l'équité salariale au Québec sera dure et qu'elle n'est pas gagnée pour une loi proactive au fédéral, ce soutien demeurera précieux !

HENRI MASSÉ

La force de nos convictions

FAIRE LE POINT SUR NOTRE ACTION POLITIQUE, SUR NOS STRATÉGIES SYNDICALES EN MILIEU DE TRAVAIL ET SUR NOTRE POLITIQUE DE PRÉSENCE, VOILÀ LE MENU QU'A OFFERT LE PRÉSIDENT HENRI MASSÉ AUX CONGRESSISTES DE LA FTQ EN DÉBUT DE CONGRÈS POUR LANCER LES DÉBATS.



SERGE JONGUÉ

Dans son discours d'ouverture au congrès, le président Henri Massé a dressé un portrait de ce que doit être notre action politique, à la lumière de nos expériences passées.

«**L**es convictions qui nous animent aujourd'hui, a-t-il dit, sont celles-là même qui ont animé le mouvement syndical depuis sa naissance. Elles reposent sur une solidarité, une unité, un partage et une détermination qui ont à tout instant façonné notre force.»

Forts de ces convictions, les syndicats de la FTQ ont réagi aux législations antisociales et antisyndicales du gouvernement Charest. Ils devront continuer à le faire jour après jour, car les enjeux sont de taille : négociations du secteur public, équité salariale, restructuration syndicale forcée dans la santé, dossier Alcan, etc. La liste s'est encore allongée avec la création d'une agence des partenariats public-privé.

Le président s'est dit particulièrement inquiet de l'annonce de la construction d'une prison privée. «*Je nous vois mal – et je ne caricature pas – comme aux États-Unis, avec des chaînes aux pieds, en pyjama orange, avec des commandites dans le dos, à passer la tondeuse dans le fossé d'un chemin privé.*» Il a également mentionné la privatisation de l'eau, la tarification tous azimuts des services publics et l'énergie – où les entre-

prises privées salivent déjà à l'idée d'ouvrir une brèche dans le monopole public d'Hydro-Québec.

Rappelant que la FTQ avait été le fer de lance de la riposte populaire aux lois Charest, en décembre 2003, Henri Massé a mentionné que le Conseil général de février 2004 avait doté la FTQ d'un véritable programme d'action en adoptant le Pacte de solidarité syndicale.

Il a insisté sur la nécessité de mener l'action politique à notre façon. «*Avec la même rigueur que nous défendons notre droit à décider nous-mêmes de nos propres politiques, en congrès ou autrement, nous devons défendre notre autonomie envers les partis politiques. Nous devons défendre cette autonomie jalousement, puisque c'est elle qui nous permet d'intervenir sans enfarges ni compromissions dans les débats politiques, avec quelqu'interlocuteur que ce soit!*»

Cela ne signifie d'aucune manière que la FTQ s'isole sur le plan politique. Elle doit notamment donner de la formation politique à ses membres. «*Pas de l'embrigadement partisan, mais une sensibilisation à nos valeurs et à nos principes, à notre projet de société social-démocrate.*»

Il a terminé son discours en insistant sur l'importance de l'organisation syndicale. Le Québec est aujourd'hui un des endroits où le taux de syndicalisation est le plus élevé en Amérique du Nord. Il est le seul endroit où on peut magasiner dans un Wal-Mart syndiqué. La voie est tracée : «*Nous devons continuer avec obstination à défendre et à bâtir un syndicalisme toujours plus vigoureux, toujours plus présent.*»

PREMIÈRE EN DIX ANS

La cotisation à la FTQ augmente de 10 cents

Les congressistes ont accepté à l'unanimité l'augmentation de 10 cents de la cotisation mensuelle par membre versée à la FTQ. La nouvelle cotisation est donc de 1,20 \$ par mois pour chaque membre depuis le début de janvier 2005.

Il s'agit de la première augmentation de la cotisation à la FTQ depuis 1993 alors que les services aux affiliés ont été considérablement améliorés au cours des dernières années. Cet ajustement permettra à la centrale d'avoir les coudées franches et les moyens de répondre aux demandes croissantes.



RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

La mémoire de nos actions

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL RENÉ ROY A PRÉSENTÉ UN BILAN DES ACTIVITÉS DE LA CENTRALE DEPUIS TROIS ANS. UNE VÉRITABLE MÉMOIRE DE NOS ACTIONS.

Il a d'abord abordé l'action politique. L'élection d'un gouvernement de droite à Québec a amené la FTQ et ses affiliés à mobiliser massivement. La mobilisation contre le gouvernement Charest a atteint son point culminant le 1^{er} mai 2004 avec 100 000 personnes dans la rue. La FTQ composait près de 60 % de la foule.

René Roy a également fait état des grands conflits qui ont ponctué ces trois années: Vidéotron, Louisiana Pacific, Club de golf Saint-Laurent et l'aluminerie ABI. Il a aussi rappelé des fermetures d'usine: GM à Boisbriand, l'ultime bataille des Métallos à Murdochville et la disparition de deux entreprises centenaires dans le sud-ouest de Montréal, Imperial Tobacco et Seagram.

Le Québec est toujours



SERGE JONGUÉ

au premier rang en Amérique du Nord pour le taux de présence syndicale avec 42,1 % de la main-d'œuvre syndiquée en 2003. Au Québec, la FTQ est au premier rang avec 43 % des syndiqués. La centrale a soutenu plusieurs campagnes de syndicalisation de ses affiliés. L'une des plus médiatisées a certainement été celle des magasins Wal-Mart qui est toujours en cours.

Déséquilibre fiscal

En ce qui a trait aux interventions publiques de la centrale, le secrétaire général a parlé notamment de la commission parlementaire sur le déséquilibre fiscal. Il a indiqué que le gouverne-

ment fédéral avait déjà financé à 50 % les dépenses sociales des provinces. Il en était rendu à moins de 12 % en 1999. Au sujet de l'Agence des partenariats public-privé au Québec, la FTQ est convaincue que les PPP coûteront plus cher que les projets publics.

René Roy a abordé la solidarité internationale en énumérant un grand nombre de projets: la Francophonie syndicale, la solidarité avec Haïti, les accords de libre-échange et le maintien de nos alliances avec le Regroupement québécois sur l'intégration continentale (RQIC). Il a consacré une autre partie de son discours aux 30 ans de militantisme des femmes à la FTQ.

Il a abordé l'affiliation aux Conseils régionaux de la FTQ. Grâce à une réorganisation accomplie graduellement durant les dix dernières années, chacune des régions peut compter sur le soutien d'un conseiller FTQ et d'installations plus fonctionnelles. «*Nous pouvons dire mission accomplie*», a conclu le secrétaire général.

DEUX IMPORTANTES DÉCLARATIONS DE POLITIQUE ADOPTÉES

À pieds joints dans la politique

«*Tout est politique*», disait-on dans les années 70. C'est un peu ce qu'on pouvait sentir lorsque les congressistes ont adopté, par une large majorité, la déclaration sur l'action politique.

Pour nos militants et militantes, l'action politique est un travail quotidien, une tâche continue à multiples facettes. L'action politique ne se limite pas à d'éventuels appuis lors des campagnes électorales. Pour des syndicalistes, faire de la politique c'est d'abord et avant tout être présents, participer à la vie publique, être partie prenante des débats qui animent notre société. Grâce à nos multiples interventions, les travailleurs et les travailleuses ont une voix forte et sont en mesure d'influencer les choix et les décisions des élus.

Un pas en avant

En adoptant cette déclaration, les congressistes ont renouvelé leur engagement en faveur de la présence de la FTQ dans les diverses instances démocratiques et les lieux de développement socio-économique, aux niveaux local, régional ou national. Le document adopté



SERGE JONGUÉ

souligne aussi l'importance pour la FTQ d'effectuer du travail politique dans le cadre d'alliances ou de coalitions avec d'autres syndicats ou des groupes sociaux.

Autonomes mais pas neutres! Voilà notre position concernant la délicate question des appuis électoraux. Bien qu'elle garde toute son indépendance envers les partis politiques, la FTQ encourage ses membres à s'impliquer dans les formations susceptibles d'apporter des changements en profondeur dans l'intérêt des travailleurs et des travailleuses. Il s'est dégagé des interventions un sentiment général en faveur de l'engagement politique et de la nécessité de l'éducation politique.

Favoriser l'intégration des personnes immigrantes

Sensible au nombre grandissant de personnes immigrantes dans ses rangs, la FTQ a également soumis une déclaration de politique au Congrès sur cette question. Les congressistes l'ont adoptée après un débat riche, les personnes immigrantes elles-mêmes y faisant plusieurs interventions. Elles ont réclamé que le gouvernement mette en place les ressources et les moyens nécessaires pour faciliter l'intégration à tous les niveaux.

Le document de la FTQ en fait mention: l'intégration à la société québécoise par la régionalisation de

LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Une bonne nouvelle plutôt qu'une catastrophe

INVITÉS À PARLER DE L'IMPACT DES CHANGEMENTS

DÉMOGRAPHIQUES DANS LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE, LE DR RÉJEAN HÉBERT, DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, ET MARCEL MÉRETTE, DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA, ONT LIVRÉ AUX CONGRESSISTES UN MESSAGE PLUTÔT OPTIMISTE. C'EST VRAI QUE LES BABY-BOOMERS SERONT NOMBREUX À PRENDRE PEU À PEU LEUR RETRAITE ET QU'ILS VIVRONT DE PLUS EN PLUS VIEUX. MAIS CELA VEUT-IL DIRE QU'ILS COÛTERONT PLUS CHER À L'ÉTAT?

Selon le Dr Hébert, cette génération vivra en meilleure santé que nos grands-parents et arrière-grands-parents. Les habitudes de consommation ont commencé à changer: le tabagisme est en baisse, les activités sportives sont en hausse et on mange mieux. Bref, les personnes âgées vivront mieux et ne seront pas un boulet pour la société.

Le Dr Hébert souligne la nécessité d'une meilleure formation pour les intervenants de base de notre système de santé: la formation continue et des programmes appropriés pour les futures infirmières et infirmières auxiliaires, les préposées, les techniciennes, le personnel de soutien.

Il a particulièrement insisté sur le nécessaire changement de cap à instaurer dans le système de santé. Il faut passer d'un système centré sur l'hôpital à un système centré sur les soins à domicile, avec tout le financement public et les moyens nécessaires pour ce faire.

Optimisme ou pessimisme

Pour l'économiste Marcel Mérette, il faut désamorcer

les faiseurs de scénarios pessimistes. D'abord, parce que le marché du travail deviendra de plus en plus dynamique du fait d'une diminution des demandeurs d'emplois, devenus plus rares. Les ressources humaines seront davantage valorisées, la formation sera en hausse et les salaires augmenteront.

Sur un autre plan, la cohorte des baby-boomers a investi passablement d'argent dans les régimes de retraite privés comme les REER, provoquant un coût fiscal pour les gouvernements (les exemptions d'impôt). Toutefois, les personnes retraitées paieront éventuellement de l'impôt sur leurs retraits et contribueront à garnir les coffres de l'État.

Plutôt que de crier à la catastrophe, a conclu l'économiste, il vaudrait mieux vaquer aux ajustements nécessaires provoqués par le vieillissement de la population et la baisse du taux de natalité. Pensons à l'amélioration de la communication intergénérationnelle, à la restructuration du marché du travail et à la revalorisation des travailleurs et des travailleuses.

Mettre fin au discours de peur

Adoptée après les deux présentations, la résolution 49 sur les changements démographiques demande à la FTQ de dénoncer le discours alarmiste du gouvernement du Québec qui prend prétexte du vieillissement de la population pour justifier des décisions qui vont à l'encontre de ses besoins.

l'immigration; l'intégration au marché du travail et au milieu de travail grâce à la connaissance du français et à la reconnaissance des acquis; dans les milieux de travail aussi, la sensibilisation contre les préjugés, le racisme et la discrimination.

Parmi les nouveaux arri-vants, le manque de connaissance de la langue française reste le premier obstacle à surmonter pour s'intégrer au travail et à la société. L'accessibilité aux cours de français

doit être améliorée. Ils devraient être organisés en milieu de travail par les syndicats et mieux par le gouvernement. Des exemples de réussite existent dans nos rangs.

La FTQ avait pris les devants sur toutes ces questions en créant un comité spécial. Il était devenu nécessaire de le rendre permanent pour établir un plan d'action. Le Congrès a donné son accord.



Toujours mobilisés

Les discussions dans les huit commissions ont abouti, en fin de congrès, à l'adoption du rapport de synthèse du Comité des commissions dans son ensemble. Le rapport aborde quatre grands thèmes : faire les nécessaires débats, mobiliser les membres, élargir nos solidarités et syndiquer le plus grand nombre.

Les congressistes ont d'emblée admis le caractère incontournable de la tenue de débats pour bâtir le rapport de force malgré les difficultés que cela comporte. On a aussi reconnu l'importance de faire connaître l'histoire syndicale pour informer et mobiliser les membres.

Les membres délégués ont longuement débattu du thème *Élargir nos solidarités* et plus particulièrement de la proposition substitut proposée par le Comité. Elle concerne la mise en place d'un plan d'action prenant appui sur le Pacte de solidarité syndicale adopté au mois de février 2004 par le Conseil général de la FTQ. On a profité de l'occasion pour dénoncer les attaques incessantes des employeurs et des gouvernements. On observe que malgré l'apparente baisse de la mobilisation, malgré la diminution des actions d'éclat, la mobilisation et les débats se poursuivent toujours dans nos syndicats.

Les congressistes se sont engagés à poursuivre la mobilisation orchestrée par la FTQ. On a réitéré la nécessité pour le mouvement syndical et, en particulier pour la FTQ, d'être visible et de poursuivre les activités de syndicalisation.

Victimes de l'allègement de l'article 45

Rejetant à l'unanimité des offres patronales incluant des coupures de salaires de 12 à 19 %, les travailleurs et travailleuses des magasins Super C syndiqués à la section locale 503 des TUAC ont subi des conséquences dramatiques. À Neufchatel, Super C a fermé ses portes le 1^{er} septembre dernier, laissant 64 personnes sans emploi. À Lévis, le magasin a changé de bannière. Un nouveau Super C, situé en face du précédent, ouvrira en 2005 : on procède actuellement à l'embauche de nouveaux employés. Marie-Josée Lemieux, présidente de la section locale, a expliqué aux congressistes que les allègements de l'article 45 du *Code du travail* sont responsables du drame que vivent ces membres dans un contexte où Métro-Richelieu, propriétaire des Super C, fait des profits de trimestre en trimestre.

Pour un mouvement ouvrier véritablement global

Invité spécial de la FTQ, Andrew Stern, président de l'Union internationale des employés de service, a fait un plaidoyer en faveur d'un mouvement ouvrier véritablement global, «*qui reconnaisse que dans cette nouvelle économie mondiale, ce soit notre interdépendance qui donne du pouvoir aux travailleuses et aux travailleurs*».

Pressenti pour succéder à John Sweeny à la tête de l'AFL-CIO, la grande centrale syndicale américaine, le confrère Stern a admis qu'on y avait perdu la récente élection présidentielle. «*Nous avons formé une armée d'activistes politiques mais nous avons besoin d'encore plus de contacts avec nos membres dans les milieux de travail et avec les non-syndiqués*».



Il a loué les efforts de la FTQ qui, année après année, travaille fort pour «*livrer la marchandise*» aux travailleuses et aux travailleurs qu'elle représente.

Andrew Stern, président de l'Union internationale des employés de service, affiliée à l'AFL-CIO aux États-Unis

ÉLECTIONS AU BUREAU DE LA FTQ

Dans la continuité



Les membres du Bureau de la FTQ élus au récent congrès travailleront dans la continuité puisque la majorité ont été reconduits à leur poste. Les voici (pas dans l'ordre de la photo), avec, à l'avant, le président des élections, Clément Godbout :

Henri Massé, président ; René Roy, secrétaire général ; Pierre Dupuis (SCFP) ; Michel Arsenault (Métallos) ; Clément L'Heureux (SCEP) ; Réjean Roy (Teamsters) ; Raymond Forget (SQEES-298) ; Jérôme Turcq (AFPC) ; Louis Bolduc (TUAC) ; Luc Desnoyers (TCA) ; Jean Lavallée (FIPOE) ; Gilles Brosseau (AIMTA) ; Serge Cadieux (SEPB) ; Pierre Bernier (STTP) ; Lina Aristéo (SVTI-UNITE/HERE) ; Diane F. Raymond (représentant les Conseils régionaux FTQ).

Aux trois postes de vice-présidentes représentant les femmes : Louise Mercier (UES-800) et Hélène Simard (SCFP), deux nouvelles venues au Bureau, ainsi que Johanne Vaillancourt (Teamsters) qui sollicitait un troisième mandat. Neus Pont (AFPC) a été désignée au poste de substitut.

Votre comité de francisation et vous...

L'Office québécois de la langue française a animé un stand ayant pour thème *Connaissez-vous votre comité de francisation ?* lors du congrès de la FTQ. On y a discuté du rôle des comités de francisation avec quelque 200 congressistes. De plus, l'Office a offert des agendas promotionnels à ceux et celles qui répondaient à un questionnaire d'ordre général sur les comités de francisation et a fait tirer au sort des ouvrages linguistiques. Des échanges fructueux ont permis de faire le point sur la situation des membres syndiqués des comités de francisation.

L'Office sera aussi présent au colloque des comités de francisation organisé par la FTQ à Montréal, le 22 avril 2005. C'est un rendez-vous!

Pour en connaître plus sur les comités de francisation, visitez le site de l'Office au www.oqlf.gouv.qc.ca ou téléphonez au (514) 873-6571 ou au 1 888 873-6202.

KEN GEORGETTI

SE TENIR LES COUDES SERRÉS

Une première dans un congrès de la FTQ, Ken Georgetti, président du Congrès du travail du Canada (CTC), a prononcé son allocution entièrement en français. Une marque de considération fort appréciée de la délégation qui l'a chaleureusement applaudi.

«*Il fait bon être dans la province la plus syndiquée au Canada et en Amérique du Nord !*», a-t-il dit d'emblée, en félicitant la FTQ et ses syndicats.

Sur la scène politique, tout est en place, selon lui, pour activer notre rapport de force : un gouvernement impopulaire à Québec, un gouvernement minoritaire à Ottawa et, partout, des syn-



dicats présents, déterminés, mobilisés pour faire avancer les droits des travailleurs et des travailleuses.

«*Le monde demande des syndicats mobilisés contre les privatisations, contre les PPP, parce que les écoles, les soins de santé, le transport en commun, les services améliorent la qualité de vie des gens*

quand ils sont publics. Quand c'est privé, tout le monde n'en profite pas ! »

Ken Georgetti fait appel à nous pour faire pression, avec le CTC, sur le gouvernement fédéral pour faire avancer quatre dossiers prioritaires : l'assurance-emploi et la formation en emploi ; la création d'emploi ; les services de garde ; la sécurité des revenus à la retraite.

Concernant les services de garde, il a mentionné que le CTC avait le devoir d'exporter le modèle québécois partout au Canada. Au sujet de l'assurance-emploi, il a dit que le temps était venu pour le fédéral d'être honnête, juste et d'arrêter de nous voler.



18 HEURES DE CONDUITE POUR LES CAMIONNEURS

Le gouvernement fédéral recule encore



Réjean Roy, vice-président Teamsters-Conseil conjoint 91 et vice-président de la FTQ ainsi que Robert Bouvier, président canadien des Teamsters.

Le ministre fédéral des Transports, Jean Lapierre, a retiré son projet d'augmenter à 18 heures consécutives par jour les

heures de conduite des camionneurs. C'est ce qu'avaient réclamé la FTQ et le Syndicat des Teamsters, en novembre dernier.

«*Nous croyons fermement que ce changement serait non seulement dangereux pour la sécurité des camionneurs mais aussi pour celle du public en général*», avait déclaré Robert Bouvier, président canadien des Teamsters. Les heures de service des routiers sont actuellement d'un maximum de 14 heures par période de 24 heures.

C'est la deuxième fois en quelques années que le gouvernement d'Ottawa tente de modifier les règles.

Le Syndicat des Teamsters représente plusieurs dizaines de milliers de camionneurs au Canada, dont environ 1 500 au Québec qui au touchés par ce projet de loi.

Fin du plus long conflit au SCFP-Québec

Dans la région de Lanaudière, le conflit de travail est terminé pour la quinzaine de salariés des municipalités de Sainte-Béatrix et Saint-Jean-de-Matha. C'est le rapport d'un médiateur spécial qui a permis de trouver un terrain d'entente entre les parties en décembre dernier. Les deux grèves débutées le 11 mars 2003 ont duré vingt mois. Il s'agissait du plus long conflit de l'histoire du SCFP au Québec. Les membres avaient déclenché la grève pour obtenir une meilleure sécurité d'emploi. Selon l'entente, ils protègent à la fois leur lien d'emploi et leur niveau de revenu. La délégation a défilé devant le congrès de la FTQ qui leur a servi une ovation.



Le péage envisagé sur l'autoroute 30 : une aberration

Un membre de la section locale 1500 du SCFP chez Hydro-Québec lance une campagne pour faire échec au projet de péage sur l'autoroute 30. Christian Vincent en a contre l'idée de pénaliser la population de la rive sud-ouest de Montréal qui est déjà aux prises avec le chômage et les fermetures d'usines.

«*Les gouvernements se sont succédé en promettant la 30. Ils ont une dette envers nous. Année après année, nous avons payé, avec nos impôts, la taxe sur l'essence, l'immatriculation et le permis de conduire, notre part des infrastructures de transport au Québec. Et maintenant que c'est à notre tour, on veut nous faire payer encore. C'est une aberration !*»

Pour le président de la FTQ, c'est une question d'équité avec les autres régions. «*Au lieu d'instaurer des PPP pour construire des autoroutes et de pénaliser une population en les faisant payer plus cher, le gouvernement devrait envisager de nouvelles sources de financement pour ces infrastructures*», croit Henri Massé.

20 \$ le 100 km ?

Christian Vincent lance un appel à la mobilisation contre le projet de partenariat public-privé du gouvernement Charest pour le prolongement de l'autoroute 30 en Montérégie. Il donne comme exemple les coûts d'utilisation d'une autoroute privée en Ontario, la 407 à Toronto. Avant l'augmentation prévue en février 2005, voici ce qu'il en coûtait à un automobiliste : 0,1395 \$ du km + 2 \$ par mois de frais + 3,35 \$ du déplacement pour le système vidéo.

Se basant sur les mêmes tarifs, il en coûterait environ 20 \$ pour un aller-retour de 110 km entre Châteauguay et Vaudreuil. Sans compter que cette voie de contournement payante inciterait les usagers à emprunter en plus grand nombre les autoroutes gratuites de l'île de Montréal.

«*C'est très loin du 0,25 \$ qu'on payait lorsque le péage existait sur la 10. Ça fait plus de 40 ans qu'on attend la 30 dans la région. Alors là, on la veut sans péage*», conclut celui qui a initié cette campagne par ses seuls moyens. Il invite la population à visiter le site www.la30sanspeage.dyndns.info, à signer la pétition qui sera mise en circulation chez les marchands locaux ou à communiquer avec christianvincent@videotron.ca.

Henri Massé, président de la FTQ, en compagnie de Christian Vincent, membre du SCFP-1500



Une nouvelle présidente à la CRT

La Commission des relations du travail a une nouvelle présidente. M^e Andrée St-Georges a débuté son mandat le 10 janvier 2005 pour une durée de trois ans.

M^e St-Georges était commissaire de la CRT depuis ses débuts, le 25 novembre 2002. Parallèlement, elle occupait l'un des deux postes de commissaire coordonnateur pour les activités de la Commission dans l'ouest du Québec. Elle siège également au Conseil de la justice administrative.

M^e St-Georges a d'abord été conseillère juridique auprès de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec avant d'être nommée, en 1991, commissaire du travail. Elle succède à M^e Louis Morin qui a pris sa retraite le 5 décembre dernier après avoir présidé aux destinées de la Commission depuis sa création.

SUITE DE LA PAGE 1

de Montréal, le poumon économique du Québec, ce n'est sûrement pas le temps pour l'État de se retirer de la partie. On doit déployer des efforts particuliers pour aider Montréal et sa région.»

Qu'est-ce qu'on fait ?

Dans le secteur du textile et du vêtement, la FTQ rappelle au gouvernement fédéral qu'il a parfaitement le droit de maintenir certains quotas et tarifs en vue de favoriser la transition. Il doit aussi mettre en oeuvre un programme de soutien du revenu pour les travailleurs âgés, selon les propositions que lui a soumises l'ensemble du mouvement syndical.

Dans l'aérospatiale, Québec et Ottawa doivent annoncer rapidement les mesures d'aide qui permettront entre autres à Bombardier Aéronautique de faire l'assemblage au Québec de son nouvel appareil de la Série C. Des milliers d'emplois en dépendent.

Dans les régions-ressources, on doit encore et encore enfoncer le clou sur les deuxième et troisième transformations de l'aluminium, du bois, des matières premières en forte demande sur les marchés mondiaux. C'est particulièrement vrai pour l'aluminium dans les régions du Saguenay – Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et de la Mauricie. Nous devons exporter des produits à haute valeur ajoutée en parallèle avec nos efforts politiques et juridiques pour contrer le vent de protectionnisme de nos voisins du Sud.

Unis face aux PPP

LES MEMBRES DÉLÉGUÉS AU 27E CONGRÈS DE LA FTQ ONT UNANIMEMENT DÉNONCÉ LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP) ET L'ENTÊTEMENT DU GOUVERNEMENT CHAREST À VOULOIR IMPOSER CE MODÈLE.

En soulignant le danger « mortel » que représentent les PPP pour les services publics, on s'est entendu pour que la FTQ intensifie son opposition aux PPP, maintienne sa condamnation du projet de loi 61, engage une campagne pour démasquer la privatisation cachée que représentent les PPP et informe le public des impacts néfastes d'une telle orientation.

Le projet de loi 61 qui crée l'Agence des partenariats public-privé du Québec a fait l'objet d'une commission parlementaire. D'autres ont été adoptés sous le bâillon – encore. Selon une étude de M^{me} Marie-Claude Prémont, vice-doyenne de la Faculté de droit de l'Université McGill, il faut se méfier des effets conjugués des projets de loi 60, 61 et 62, qui traitent tous trois de partenariats public-privé.

Tandis que le projet de loi 60 crée la Société de financement des infrastructures locales (SFIL), le projet de loi 62, la Loi sur les compétences municipales fait partie d'un vaste programme de révision des lois municipales en marche depuis vingt ans. « *Le projet de loi introduit des concepts... qui modifient en profondeur le rôle, le statut et les pouvoirs de l'instance locale québécoise, lorsque lus en relation avec les deux autres projets de loi* », constate madame Prémont.

En d'autres mots, les municipalités québécoises sont placées au cœur de la modernisation de l'État préconisée par le gouvernement Charest. Pour cela, on leur fournit de nouveaux moyens qui leur permettront de conclure des partenariats avec l'entreprise privée. On peut penser aux systèmes d'aqueduc et d'égouts, d'assainissement des eaux usées, de récupération et de traitement des matières recyclables, les services de lutte contre les incendies, les réseaux d'éclairage et aussi le transport en commun. « *La municipalité peut aller jusqu'à conclure un contrat 'clé en main' pour le traitement des eaux usées* », selon l'étude.

La SFIL a pour mission de verser une aide financière aux organismes municipaux

qui voudraient réaliser des projets d'infrastructures municipales. On peut songer à l'entretien, la réfection, l'agrandissement ou le renouvellement des infrastructures ou la mise sur pied de nouvelles infrastructures.

Nous ne sommes pas dupes des manœuvres gouvernementales pour faire avaler à la population cette pilule amère. Comme ils l'ont exprimé lors du congrès, les membres de la FTQ sont très conscients du fait que plusieurs multinationales attendent à la porte pour mettre la main sur des pans entiers du secteur public. Un congressiste a rappelé que les services publics devraient être à l'abri des rapports marchands et que les grandes firmes privées qui, demain, pourraient obtenir des contrats en PPP, seront motivées, non pas par le service à la population, mais par le profit qui peut être dégagé de ces activités.

Transport en commun

Une étude de l'Organisation internationale du travail produite en 2001 sur la privatisation des services municipaux indique que les inconvénients sont plus nombreux que les avantages, particulièrement pour les utilisateurs.

Par ailleurs, les partenariats public-privé n'apportent pas de solutions au problème de sous-financement des transports publics. Les exemples de Lyon, de Londres, du Danemark ou de la Suède sont riches d'enseignement à ce sujet.



Claude Benoit

Claude Benoit, président de la section locale 1983 du SCFP qui représente les chauffeurs de la Société de transport de Montréal, a bien résumé les enjeux au congrès. « *Demain, c'est tout le monde qui va devoir payer pour racheter les services donnés en PPP. Aujourd'hui, on parle du transport avec des compagnies comme Kéolis, Connex, Slivia, mais demain*



Dernière heure

on va parler de la santé, de l'eau, etc. Ce sont tous les contribuables qui se font avoir avec les PPP. Privé et public, il faut que tout le monde au SCFP et à la FTQ se mobilise pour faire échec aux PPP.»

Au moment de mettre sous presse, nous apprenions que l'Agence métropolitaine de transport (AMT) avait annulé un important colloque (PPP et alliances tripartites) sous prétexte... d'absence de représentation syndicale!

Les autobus fantômes du privé

NON, IL NE S'AGIT PAS DE L'UNE DE CES NOUVELLES LÉGENDES URBAINES. DEPUIS PLUS DE SIX MOIS, LES CHAUFFEURS D'AUTOBUS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM), MEMBRES DE LA SECTION LOCALE 1983 DU SCFP, PRENNENT DES NOTES SUR LES HEURES, LA FRÉQUENCE DES PASSAGES ET LES CIRCUITS EMPRUNTÉS PAR CES AUTOBUS BLANCS, VIDES, QUI EMPRUNTENT LEURS CIRCUITS SANS EMBARQUER DE PASSAGERS.

« **L**e loup est déjà dans la bergerie pendant qu'on tente de nous endormir à coup de colloques et d'études sur les mérites des partenariats public-privé (PPP) dans le transport en commun. Après avoir acheté tout ce qui bouge comme transporteurs privés au Québec, des multinationales comme Connex (qui a acheté Autobus Viens l'an dernier) étudient le marché de très près en attendant le coup d'envoi de la vente de feu dans le transport en commun », ironise Claude Benoit, président du SCFP-1983.

« *On a beau nous promettre que les conditions de travail actuelles ne seraient pas touchées par des projets de PPP, nous ne sommes pas*



Chantale Labrecque, Claude Benoit et Carole Denis du SCFP

dupes. Plus de 1200 chauffeurs (sur 3800) pourront prendre leur retraite d'ici 2006 et notre convention collective vient à échéance en janvier 2007. C'est clair que les sociétés de transport vont tenter d'introduire une classe de chauffeurs en «cheap-labor» qui va tirer nos conditions de travail vers le bas sous prétexte de PPP», ajoute-t-il, promettant une bataille rangée cette année, contre les projets de privatisation du ministre Yvon Marcoux et de certains dirigeants de la STM.

Tout le personnel visé

« *Tout le personnel est visé par ces projets de PPP qui ne sont en réalité que des projets de privatisation. Nos membres à l'informatique, à la formation, au patrimoine, à la gestion salariale, à la dotation pourraient être directement visés par les discours sur le retour à la mission essentielle de l'entreprise* », soutient pour sa part Chan-

Lu dans le Magazine Finance

« *La Banque [mondiale] affirme clairement que : 'La position extrême de confier l'essentiel des opérations de l'état au secteur privé n'est pas souhaitable'. Selon elle, la privatisation appliquée à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services publics ne s'effectue pas sans problèmes, spécialement lorsque ces services s'adressent aux gens pauvres... Elle insiste sur l'existence d'une recherche amplement documentée à l'effet que les services publics peuvent fonctionner efficacement sous le giron gouvernemental lorsque l'État adopte des politiques appropriées.* »

Magazine Finance, août 2004, p.3



Notre histoire syndicale

FIGURE DU MOUVEMENT OUVRIER¹

Joseph Schubert (1889-1952)

Syndicaliste, social-démocrate et juif

Une piscine comme monument !

En plein cœur du quartier Saint-Louis, à Montréal, à l'angle de la « Main » et de la petite rue Bagg, au 3950 du boulevard Saint-Laurent, se trouve encore aujourd'hui le Bain Schubert.

Dans ce quartier d'immigrants et de prolétaires, dans les années 1920-30, peu de locataires disposaient d'une baignoire. Les conditions de salubrité étaient pitoyables. Le Québec d'alors affichait un des plus hauts taux de mortalité infantile au monde ! La Ville de Montréal y avait donc ouvert un bain public. Et quoi de plus juste que de lui donner le nom du conseiller municipal du quartier à l'origine du projet, Joseph Schubert, de l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames (UIOVD), dirigeant du Parti ouvrier du Canada au Québec.

Le prolétariat juif de Montréal

La classe ouvrière montréalaise, au début du XX^e siècle, devient de plus en plus multiethnique. Elle compte un groupe important de travailleuses et de travailleurs juifs oeuvrant principalement dans le secteur de la confection de vêtements.

Dans les années 1920, le yiddish est la troisième langue parlée dans les rues de Montréal. Les Juifs représentent sept pour cent de la population en 1921, les Italiens un peu plus de deux pour cent.

Dans les années 1930, plus des deux tiers des travailleurs et travailleuses juifs oeuvrent dans le secteur du vêtement. Ce chiffre atteint près de 80 % si on inclut les secteurs de la chapellerie et de la fourrure.

La communauté s'installe le long des rues Saint-Laurent, Saint-Urbain et

Clark, en bordure du mont Royal. Selon l'historien Pierre Anctil, « en 1931, les Juifs forment la majorité de la population dans les quartiers St-Louis et Laurier (...). Cette concentration géographique a permis l'élection continue d'un conseiller municipal d'origine juive dans le quartier St-Louis de 1912 jusqu'à la réforme municipale de 1940. À Abraham Blumenthal, succédant Lyon W. Jacobs en 1918 et Joseph Schubert à partir de l'élection du 7 avril 1924. Celui-ci y sera réélu sans interruption jusqu'en 1940, dont deux fois par acclamation. Pendant ces seize ans, il sera le seul conseiller montréalais du Parti ouvrier. »

Syndicaliste, social-démocrate et juif

Joseph Schubert serait né en Roumanie en 1889. Délégué de l'UIOVD au Conseil des métiers et du travail de Montréal, il en devient vice-président en 1924 et est l'un des premiers militants juifs à siéger à l'exécutif du Conseil.

Dans les années 1980, David Schulze, pour le Nouveau Parti démocratique du Québec, en a dressé le portrait suivant :

« Le premier candidat de la CCF au Québec qui ait occupé un poste politique fut élu neuf ans avant la fondation du parti. Joseph Schubert

fut élu conseiller municipal en 1924 comme candidat du Parti ouvrier du Canada. Comme plusieurs militants d'autres partis et mouvements, Joseph Schubert a contribué à la fondation de la CCF en 1933.

« Schubert a remporté plusieurs petites victoires : la présence de policiers aux intersections près des écoles pour assurer la sécurité des enfants, la construction de patinoires et de terrains de tennis au parc Jeanne-Mance (alors Fletcher's Field), la construction du Bain Schubert (...). Il aida des centaines de patients dans le besoin à obtenir des soins médicaux gratuits, aida à réduire et même à exempter de la taxe d'eau quelque 2000 familles en 1933-34. »

Pendant toutes ces années où il fut conseiller, Joe Schubert était un infatigable défenseur des libertés civiles et des droits des travailleurs de Montréal, aussi bien que porte-parole pour une réforme sociale et économique. À sa dernière campagne en 1938, il luttait encore pour que les droits électoraux soient reconnus aux femmes et aux hommes. Schubert critiqua les référendums qui permettaient aux seuls propriétaires fonciers de voter et aida à défaire une proposition qui aurait ôté le droit de vote aux prestataires du bien-être social. Il s'est battu pour l'établissement d'une journée de travail de huit heures et un salaire minimum de 50 cents l'heure pour les employés municipaux ainsi que pour la création d'un fonds municipal de pension.

« Au plus fort de la crise économique, en 1932, Schubert fut mandaté par la Ville de Montréal pour étudier le chômage et la distribution d'aide en Amérique du Nord. Son rapport recommandait la distribution directe d'aide par la municipalité (à cette époque, les sans-emploi de Montréal avaient recours à l'aide fournie par les paroisses, les prêtres et les organismes locaux de charité), une pension pour les gens de 65 ans et plus, des allocations aux mères de famille et la fin du favoritisme dans l'attribution d'emplois aux chômeurs.



Joseph Schubert, de l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames (UIOVD aujourd'hui UNITE-HERE), en 1952.

« Schubert se retira de la politique municipale en 1940. Il fut vice-président du Parti ouvrier du Québec plusieurs années, et a aussi comblé ce poste au sein de la CCF-Québec et du Conseil du travail de Montréal. Il était membre de l'exécutif fédéral de la CCF et un des fondateurs de l'Hôpital juif de Montréal. De plus, il était impliqué dans le YMHAQ (équivalent juif du YMCA) et membre de la commission scolaire. Né en 1889, Joseph Schubert mourut en 1952. »

De l'UIOVD au Conseil du Québec UNITE-HERE

Au fil des ans, l'Union internationale des ouvriers (puis ouvrières) du vêtement pour dames (UIOVD) a progressé. En 1995, ses 125 000 membres en Amérique du Nord fusionnent avec les 175 000 membres des Travailleurs amalgamés du vêtement et du textile (TAVT) pour former le Syndicat du vêtement, textile et autres industries (SVTI ou UNITE en anglais).

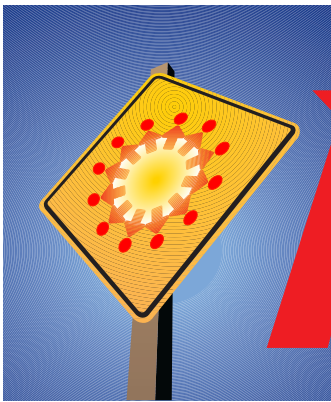
Il y a moins d'un an, le SVTI-UNITE fusionnait avec le Syndicat international des employés de l'hôtellerie (HERE) pour former le nouveau UNITE-HERE. Un Conseil du Québec du nouveau syndicat regroupe les sections locales affiliées à la FTQ.

Le Vieux Gustave

1. Le Vieux Gustave vous présente à l'occasion de courtes biographies de militants et militantes du temps passé, sous le titre Figure du mouvement ouvrier. Ceci est la deuxième du genre.



La « Main » vers 1910. Le quartier Saint-Louis est compris dans la circonscription fédérale de Cartier. En 1943, puis encore en 1944, le candidat du Parti ouvrier progressiste, Fred Rose, y est élu à deux reprises, devançant même le candidat de la CCF, David Lewis. Un des organisateurs de Rose est le président de la loge 712 des Machinistes à Canadair, Robert Haddow.



À la Source

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER, JANVIER-FÉVRIER 2005

Changement d'approche en matière de prévention ?

C'EST À TITRE DE VICE-PRÉSIDENT DE LA FTQ ET DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CSST QUE PIERRE DUPUIS A FAIT ÉTAT, À L'OCCASION DU GRAND RENDEZ-VOUS SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL, DE L'INEFFICACITÉ DE L'APPROCHE INCITATIVE PRATiquÉE DEPUIS VINGT ANS EN MATIÈRE DE PRÉVENTION.



Pierre Dupuis, directeur du SCFP et vice-président de la FTQ, est membre du conseil d'administration de la CSST.

fédéral ont choisi une approche contraignante en matière de prise en charge paritaire de la prévention dans les milieux de travail.

Dans toutes ces juridictions, l'employeur d'un établissement de vingt travailleurs et plus (sauf la Saskatchewan et Terre-Neuve où le seuil est à dix travailleurs) doit former un comité paritaire de santé-sécurité du travail. Et, sauf pour Terre-Neuve, l'employeur d'un établissement de moins de vingt travailleurs doit faire élire par les salariés un représentant en santé-sécurité.

«Au Québec, avec l'approche volontaire, seuls dix des trente secteurs d'activité sont couverts, et tous les établissements de 20 travailleurs et moins sont d'emblée exclus! À peine 20 % du monde est couvert par les principaux articles de la loi qui traitent de prévention. Ça n'a pas d'allure, ça n'a plus d'avenir », a insisté Pierre Dupuis.

Sanctions ridiculement basses

En comparant les sanctions ridiculement basses imposées par la CSST et celles infligées aux chasseurs fautifs ou aux braconniers, Pierre Dupuis a rappelé que des braconniers récemment arrêtés en Abitibi «devront faire face à des accusations de possession illégale, de vente et d'achat de vésicules biliaires d'ours noirs et, s'ils sont reconnus coupables, ces individus sont passibles d'amendes totalisant 300 000 \$. Est-ce à dire qu'une vésicule d'ours noir,

En 1998, au Québec, un total de 526 amendes ont été imposées pour un montant total de 312 428 \$, soit une moyenne de 594 \$ par amende.

ça vaut plus cher qu'un membre de travailleur? », a questionné le vice-président de la FTQ.

Pierre Dupuis souligne que ces différences énormes de pénalités envoient des messages ambigus sur le sérieux à accorder à la prévention des lésions professionnelles. En effet, une étude du chercheur Marcel Simard révèle qu'en 1999, en Colombie-Britannique, 284 amendes ont été appliquées à des personnes et à des corporations pour une valeur totale de 1 284 579 \$, soit une moyenne de 4 382 \$ par amende. En Ontario, 309 amendes ont été appliquées pour la même période pour une valeur totale de 6 545 260 \$, soit une valeur moyenne de 21 182 \$ par amende.

En 1998, au Québec, un total de 526 amendes ont été imposées pour un montant total de 312 428 \$, soit une moyenne de 594 \$ par amende.

«À la FTQ, on ne souhaite pas en venir à des solutions extrêmes, mais le statu quo est maintenant devenu inacceptable en prévention des lésions professionnelles », a conclu Pierre Dupuis.

Soutenir nos membres accidentés dans les dédales administratifs

QUI D'ENTRE VOUS N'A JAMAIS EU DE PROBLÈMES À NAVIGUER DANS LES DÉDALES ADMINISTRATIFS ET AUTRES À LA SUITE D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL. C'EST POUR TENTER DE PALLIER À CES PROBLÈMES QUE LA FTQ A ACCEPTÉ DE FINANCER UN PROJET QUI VISE, ENTRE AUTRES, À AUGMENTER LE TAUX D'ACCEPTATION DES RÉCLAMATIONS POUR ACCIDENT DU TRAVAIL DÈS LA PREMIÈRE INSTANCE DÉCISIONNELLE.

On sait que la représentation des accidentés du travail accapare beaucoup de ressources chez les affiliés depuis plusieurs années. C'est le confrère Gilles Martin, maintenant retraité depuis un peu plus de deux ans, qui pilotera ce projet. Gilles a été président du Comité santé et sécurité du travail de la FTQ de 1993 jusqu'à 2002. Il a également été conseiller syndical en santé et sécurité du travail au SCFP durant près de 20 ans.

Le but du projet est simple. Il s'agit de s'assurer que le dossier administratif est complet, clair et répond aux demandes du service de l'indemnisation de la CSST. On veillera également à ce que le personnel de la santé soit soutenu si des désaccords surviennent dans l'indemnisation du travailleur accidenté. La présence du médecin sera requise pour supporter le dossier médical devant les tribunaux administratifs.

Les impacts recherchés du projet

Le projet comporte plusieurs objectifs :

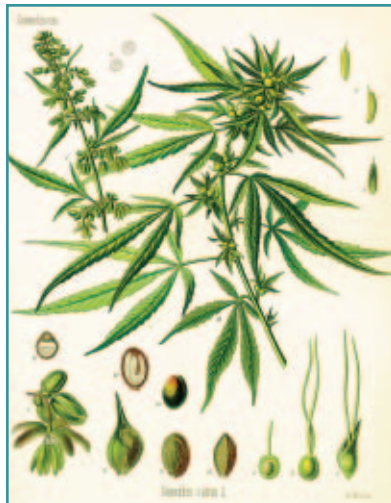
- ▼ Réduire de façon significative le nombre de dossiers à plaider devant les tribunaux administratifs;
- ▼ Identifier clairement un ou des lieux où les médecins

et les autres professionnels de la santé sont prêts à prendre en charge une victime de lésion professionnelle;

- ▼ Réduire le temps de traitement des dossiers;
- ▼ Obtenir une intervention médicale rapide (selon la littérature scientifique, le fait qu'un patient ait accès à des traitements peu de temps après la lésion entraîne une guérison plus rapide et plus durable);
- ▼ Faciliter le recrutement et la rétention de médecins et de professionnels de la santé intéressés au domaine des lésions professionnelles;
- ▼ Donner un support significatif aux médecins et aux autres professionnels de la santé en ce qui a trait au volet administratif du suivi du dossier.

Le suivi de ce projet sera assuré par la FTQ, la direction de la Polyclinique médicale populaire (1988), un médecin désigné par la Polyclinique et la personne ressource visée par le projet, qui se réuniront aux six mois.

La Polyclinique médicale populaire est située au 1988, rue Sainte-Catherine Est (sous le pont Jacques-Cartier), à Montréal. Tél. : (514) 524-3637.



Un p'tit joint

Dans un jugement récent, la juge Claudette Tessier-Couture, de la Cour supérieure, a statué en faveur d'une décision de la CLP déclarant que la CSST devait rembourser au travailleur les coûts d'achat ou de culture de cannabis. La juge a conclu que le travailleur avait droit à

l'assistance que requiert son état, dans un contexte où tout doit être fait pour atténuer les conséquences de sa lésion professionnelle. Les médecins s'entendent pour dire que la consommation de marijuana peut atténuer sa douleur chronique.

Suivant cette analyse, il n'est pas manifestement déraisonnable de conclure

que cette substance doit être considérée comme un médicament qui doit être remboursé. En ce qui concerne le remboursement des coûts de production, le Règlement sur l'accès à la marijuana à des fins médicales permet à un individu ayant l'autorisation d'en consommer d'obtenir une licence de production. La CSST doit donc

rembourser le matériel nécessaire car il est impossible de se procurer cette substance autrement que par la culture.

Les parties : CSST, requérante, c. CLP, Me Claude Bérubé et Me Marielle Cusson, intimés et Serge Corbeil et Wilfrid Nadeau inc.(fermé), mis en cause. Décision no 200-17-004408-043.

Importante conférence internationale sur le béryllium



MICHEL DAIGNEAULT

L'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) organise, du 8 au 11 mars 2005, la Conférence internationale de la recherche sur le béryllium. Cet événement bénéficie du soutien scientifique de partenaires prestigieux, tels le National Jewish Medical and Research Center (NJC) et le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) des États-Unis.

Les meilleurs chercheurs au monde sont conviés à Montréal afin de partager leurs connaissances en matière d'exposition, d'épidémiologie et de soins cliniques. Ils aborderont la sensibilisation au béryllium et la béryllose chronique, le tout dans une perspective internationale.

La conférence permettra aux participants de faire le point sur les derniers progrès réalisés dans le secteur de la prévention, de la détection, du diagnostic et du traitement. Elle mettra l'accent sur la surveillance médicale et traitera des facteurs immunologiques relatifs au test de prolifération lymphocytaire induite par le béryllium (BeLPT).

Toutes les informations sur cet événement sont disponibles au <http://www.irsst.qc.ca/fr/intro-be-2005.html>.

Harcèlement sexuel pris au sérieux chez les Métallos

Les Métallos chez Cari-All, dans l'Est de Montréal, ont fait reconnaître par la CSST une victime de harcèlement sexuel et ont obtenu qu'elle soit indemnisée.

En 2001, des femmes chez Cari-All se plaignent d'être victimes de harcèlement sexuel de la part d'un contremaître. L'exécutif de la section locale composée 7625 fait enquête. Personne n'ose parler. Nouveau



rebondissement le 8 août 2002. Une travailleuse rencontre le syndicat et dénonce le contremaître.

Le président du syndicat Martial Tremblay et le représentant à la prévention Yves Primiano

ont été très fermes avec l'employeur. « Notre exigence était simple, disent-ils. Ce contremaître ne devait plus être en contact avec les membres. » La travailleuse est revenue au travail de façon progressive et la CSST a reconnu les droits de la victime qui a été indemnisée pour les frais encourus et les pertes de revenu. Le contremaître a pris sa retraite en 2003.

Source : Le Métallo, septembre-octobre 2004

APPEL GÉNÉRAL

Y a-t-il des objets reliés à la santé-sécurité oubliés dans un coin de votre bureau, dans votre milieu de travail ou dans une boîte de carton ? Le *Workers Arts and Heritage Centre* de Hamilton, en Ontario, prépare une exposition itinérante sur les luttes des travailleuses et travailleurs canadiens pour des milieux de travail sains et sécuritaires.

L'exposition se mettra en branle le 28 avril 2005 à l'occasion de la journée

internationale de commémoration des travailleurs décédés ou blessés au travail. On y présentera comment l'histoire des blessures et maladies professionnelles a évolué en fonction des améliorations aux milieux de travail.

Pour l'exposition, on recherche des équipements de protection individuelle (par exemple des lunettes de sécurité) qui pourraient avoir été endommagés, des certificats de reconnaissance

de la santé-sécurité dans une entreprise, des pancartes de grève sur des enjeux de santé-sécurité, des macarons, des photographies ou des affiches reliés aux accidents du travail ou aux lésions professionnelles.

Si vous voulez contribuer à cette exposition, vous pouvez communiquer avec Felicity Pope à fpope@sympatico.ca au *Works Arts & Heritage Centre* wahc@web.net.

ENTENTE SUR LE FINANCEMENT LOCAL Le Fonds de solidarité et la Fédération québécoise des municipalités joignent leurs efforts

LE PRÉSIDENT DE LA FTQ ET DU FONDS DE SOLIDARITÉ, HENRI MASSÉ, ET LE PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM), MICHEL BELZIL, ONT SIGNÉ L'ENTENTE DE RENFORCEMENT ET DE PARTENARIAT FLI/SOLIDE À LA MI-NOVEMBRE.

Cette entente propose aux municipalités régionales de comté le jumelage des fonds locaux d'investissement (FLI) et des SOLIDE. L'arrimage des deux fonds permettra le financement de projets jusqu'à hauteur de 125 000\$.

Ce partenariat rend possible la mise sur pied d'un guichet unique pour décider des prêts d'investissement au niveau local. Il aplanit les difficultés dues à la concurrence entre les deux fonds de capitalisation. Dans les régions où des ententes seront signées, il facilitera l'accès aux fonds pour le démarrage et l'expansion d'entreprises.



JEAN-SÉBASTIEN COSSETTE

Assis : Henri Massé, président de la FTQ et du conseil d'administration du Fonds de solidarité, Michel Belzil, président de la Fédération québécoise des municipalités. Debout : Jean-René Laforest, directeur général de SOLIDEQ, la société en commandite responsable de la gestion des SOLIDE, et René Roy, secrétaire général de la FTQ et secrétaire du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ.

Les deux fonds de capitalisation pourront désormais être gérés par les Centres locaux de développement (CLD). L'entente permet aussi la mise en place de nouvelles SOLIDE.

Au 31 mars 2004, celles-ci avaient investi un total de 43 380 456\$ dans 1 542 projets. Quelque 14 545 emplois ont été créés et maintenus depuis leur création en 1993. Ensemble, les FLI et les

SOLIDE ont contribué à la création et au maintien de plus de 21 000 emplois partout au Québec.

Une tournée régionale a débuté le 27 janvier pour expliquer les détails de l'entente. D'ici à la fin du mois de mars, toutes les régions seront visitées. Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec Marc Bellemare, conseiller syndical à la FTQ, au (514) 858-4400.

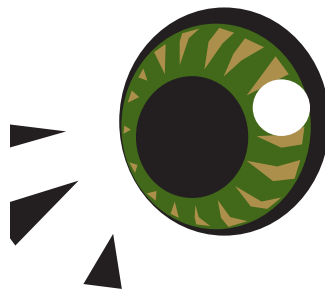
Sous l'œil des caméras de surveillance

À L'HÔPITAL CHINOIS DE MONTRÉAL, LES CONVERSATIONS DES PATIENTS ET CELLES DES EMPLOYÉS PEUVENT ÊTRE ÉCOUTÉES, À LEUR INSU, PAR LA DIRECTION DE

L'INSTITUTION. « C'EST DU JAMAIS VU !, S'INDIGNE MARC RANGER, CONSEILLER SYNDICAL DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP-FTQ). JE TRAVAILLE DANS LE MILIEU DE LA SANTÉ DEPUIS 20 ANS ET JE N'AI JAMAIS RIEN VU DE TEL. »

Le SCFP a contesté l'installation de ces caméras et micros qui servent à capter les conversations des personnes se trouvant près ou dans les aires communes de repos des unités de soins. Pour Marc Ranger, il s'agit d'une atteinte grave au droit à la vie privée. Une ordonnance de sauvegarde a été déposée pour que cette surveillance électronique cesse immédiatement. Des montants de 1000\$ par jour et par personne lésée ont été demandés à titre de dommages exemplaires.

De leur côté, les cols bleus de Boisbriand ont découvert cinq minuscules caméras cachées dans le garage et la cafétéria. L'administration municipale a admis avoir posé les caméras il y a un an et demi et a indiqué au syndicat qu'il y a en avait déjà eu dans la caserne des pompiers. Aucun acte répréhensible n'a été enregistré mais la Ville a tout de même dit au syndicat qu'aucune des images captées ne sera utilisée contre les employés ! La section locale 4238 du SCFP a réclamé des engagements clairs de l'employeur pour que de telles pratiques ne se reproduisent plus.



TRAVAIL DES ENFANTS

Nouveau dossier de la CISL

La CISL a publié un nouveau dossier en marge de la Conférence internationale sur le travail des enfants qui s’est tenue en novembre 2004 en Inde. Il s’agit d’un dossier de huit pages sur le recours au travail des enfants dans ce pays d’Asie du Sud. Des délégués des quatre coins du monde y ont assisté pour débattre du thème «Quitter le travail pour l’école - le droit à l’éducation des enfants n’est pas négociable».

En dépit de ses performances économiques records, l’Inde continue à être en proie à une crise sociale incommensurable. Quelque 400 millions de personnes y vivent sous le seuil de pauvreté. La pauvreté est aussi bien une conséquence qu’une cause du recours systématique au travail des enfants. Avec 60 millions d’enfants touchés, l’Inde est le pays qui compte le plus grand nombre d’enfants au travail dans le monde.

Pris au piège

Ils sont travailleuses et travailleurs agricoles, domestiques, tisserands, chiffonniers, tailleurs de diamant, ouvriers textiles, mécaniciens, casseurs de pierres... Nombre d’entre eux sont privés de scolarité. Le système des castes, une application aléatoire de la législation et la discrimination sexuelle sont également parmi les facteurs qui alimentent le recours au travail des enfants en Inde. De nombreux enfants se voient pris au piège de la servitude résultant de l’accumulation de dettes par leur famille.

Le dossier de la CISL souligne la nécessité d’un renouvellement de la politique sociale en Inde : le boom économique n’a rien apporté à la majorité de la population indienne. Soulignant les efforts menés d’arrache-pied par les syndicats et les ONG indiennes pour combattre le travail des enfants, le dossier de la CISL expose des cas concrets pour montrer de quelle manière les syndicats peuvent contribuer à combattre ce fléau mondial efficacement.

La CISL représente 148 millions de travailleurs et de travailleuses de 234 organisations affiliées dans 152 pays et territoires. On peut lire le dossier sur www.icftu.org/displaydocument.asp?Index=991220689&Language=FR.

Recherche Homosexualité et environnement de travail



L’Université du Québec à Montréal (UQÀM) entame une recherche intitulée *Homosexualité et environnement de travail* et lance un appel à la collaboration. L’étude vise à dresser un portrait de la réalité des travailleurs gais et des travailleuses lesbiennes au Québec. La recherche est menée par Line Chamberland, sociologue et chercheure associée à l’Institut de recherche et d’études féministes de l’UQÀM. Elle est réalisée en partenariat avec des groupes de la communauté homosexuelle de même que des partenaires syndicaux et communautaires.

La recherche entend documenter l’intégration des gais et des lesbiennes dans leur milieu de travail, les formes de marginalisation et de discrimination s’il y a lieu. On abordera également les raisons qui poussent ou empêchent les gais et lesbiennes de faire part de leur orientation sexuelle à leurs collègues, de même que leur capacité à faire respecter leurs droits.

On recherche des participants et participantes de tous les milieux de travail, de toutes les communautés culturelles, de partout au Québec. Confidentialité assurée.

Les personnes intéressées peuvent contacter Johanne Paquin ou Julie Ouellette : (514) 987-3000 poste 8264 ou courriel : paquin.johanne@uqam.ca.

Site Internet : www.homosexualiteettravail.uqam.ca.

LES MOTS QU’IL FAUT

DÉTOUR ou DÉVIATION ?

Lorsque nous sommes sur la route et que des travaux nous obligent à modifier notre parcours, doit-on parler d’un *détour* ou d’une *dévi*ation ?

Un *détour* est un parcours plus long qui s’écarte du chemin direct. Toutefois, dans la signalisation routière, le passage qui permet de contourner un obstacle temporaire est une *dévi*ation et non un *détour*. Par exemple, on signale une *dévi*ation qui nous fera faire un détour de cinq kilomètres.

Le mot *détour* est vu au Québec comme un anglicisme alors que le Larousse y voit un québécoisme.

Source : *L’Expression juste*, bulletin de l’Association pour le soutien et l’usage de la langue française (ASULF), no 24, septembre 2004.

Assassinat d’un syndicaliste irakien

Les syndicalistes irakiens ont pleuré l’un des leurs en début d’année. C’est la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) qui a fait l’annonce de la triste nouvelle et a fait part de sa plus profonde indignation face au décès d’Hadi Saleh, secrétaire international de la Fédération irakienne des syndicats (IFTU). Il a été torturé et assassiné à son domicile à Bagdad, dans la nuit du mardi 4 janvier.

Source : <http://www.itinerant.qc.ca/chronique>

Arts visuels et syndicalisme, pourquoi pas ?

Les revendications présentées par le biais des arts visuels peuvent-elles rejoindre les idées défendues par les organisations syndicales? C’est la question que nous posait l’artiste et militant syndical Laurent Lévesque dans le cadre de l’exposition *Troublante Réalité*, tenue au Complexe FTQ à Montréal, à la mi-décembre.

Rendue possible grâce à la collaboration de plusieurs syndicats affiliés à la FTQ, l’exposition mariait photographie et installation dans un esprit franchement dénonciateur. Dans ses images, Laurent Lévesque nous questionne sur le sens de notre machine sociale. Il provoque également des réflexions sur des thèmes tels que la dépendance à la technologie, le capitalisme sauvage des multinationa-



Laurent Lévesque, membre de la s.l. 145 du SCEP et artiste en arts visuels

les, la consommation de masse, la perte d’individualité et, surtout, l’urgence d’agir collectivement. Le jeune artiste de 22 ans est président syndical de son unité (s.l. 145 du SCEP).

L’événement a donné lieu à une levée de fonds pour le Mouvement Action Chômage de Montréal, un groupe bien connu pour son implication directe auprès des sans-emploi depuis 1970.

L’exposition *Troublante Réalité* était la première étape d’un projet qui s’achèvera en octobre 2005 lors d’un second événement organisé par Laurent Lévesque: une exposition collective d’artistes membres de la FTQ qui s’engagent socialement grâce aux arts visuels.

Les deux étapes du projet sont présentées grâce à l’aide financière et morale de la section locale 145 et du SCEP (Syndicat des communications, de l’énergie et du papier), de l’unité Data-mark-145, de l’unité Jay-

mar-145, de l’unité Brault & Martineau-145, du Conseil régional FTQ-Laurentides-Lanaudière, de la section locale 434 du SEPB (Syndicat des employés et employés professionnel-les et de bureau), du SFCP (Syndicat canadien de la fonction publique) et de l’unité Berkline-145.

Appel de dossiers

On recherche des artistes en arts visuels qui sont membres de la FTQ et qui, par leur œuvres, s’expriment sur leur monde. Vous pouvez soumettre un dossier au comité de sélection avant le 1^{er} mai 2005. Inclure un texte de démarche artistique, 10-20 images numérisées sur une disquette ou un CD-ROM, tout document pertinent ainsi que vos coordonnées et une enveloppe de retour pré-affranchie à l’adresse suivante: Comité de sélection, 1184, rue de Plaisance, Terrebonne, Qc, J6X 4M4.

LISTE DES CONFLITS FTQ AU 25 JANVIER 2005				
EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
Centre d'accès à l'information juridique	Montréal	12	Teamsters	2003-02-25
Super C, division de Métro Richelieu inc.	Beauport, Neufchâtel, Lévis	300	TUAC-503	2004-07-30
Association chasse, pêche et villégiature de Tawachiche inc.	Lac-aux-Sables	4	FNFTU-299	2004-10-21 (lock-out)
Scepter Aluminium Company	Chicoutimi	20	TCA-2004	2005-01-04

Le portail de la FTQ a trois ans

DEPUIS SA MISE EN LIGNE, AU CONGRÈS DE 2001, QUELQUE 400 000 INTERNAUTES ONT CONSULTÉ PLUS DE 3 MILLIONS DE PAGES DU PORTAIL FTQ À LA RECHERCHE D'INFORMATIONS SUR LE SYNDICALISME ET LA FTQ.

Les sections les plus convoitées sont, par ordre d'importance: communiqués de presse, actualités, syndicats affiliés, FTQ, Fonds de solidarité, femmes, santé et sécurité, solidarité internationale, retraite, jeunes, documentation, FTQ en région, francisation, emploi et formation, se syndiquer.

Un bilan positif

S'informer sur le portail de la FTQ est une activité que les internautes font de plus en plus, particulièrement lorsque les temps sont mouvementés sur le plan syndical. Effectivement, plus de 22 500 visiteurs uniques ont navigué dans le portail de la FTQ durant le mois de mars 2004, soit 10 000 internautes de plus que l'année précédente à pareille date. Deux journées ont

singulièrement marqué ce mois: le 1^{er} mars, la veille du reportage télévisé à l'émission *Enjeux* de Radio-Canada sur le syndicalisme au Québec, et le 8 mars, la Journée internationale des femmes où près de 1 500 internautes ont fureté dans le portail, visionnant les photos et la vidéo de la manifestation. Notons qu'il y a eu 3 000 participations aux jeux en francisation durant la même période.

Heures de pointe

Le 11 décembre 2003, journée de mobilisation massive contre les politiques du gouvernement Charest, les internautes ont été particulièrement actifs dans le portail de la FTQ. La moyenne des visiteurs uniques a alors atteint 755 internautes.

Par ailleurs, des pointes de près de mille visiteurs uniques ont été enregistrées les 29 et 30 novembre 2004, durant les premiers jours du 27^e congrès de la FTQ. La moyenne des visiteurs par jour se situait en novembre dernier à 623, à 534 internautes en novembre 2003 et à seulement 292 en novembre 2002.

Refonte

Ce succès est en grande partie redevable à la mise en page dynamique et à une mise à jour régulière, quasi quotidienne. Ce qui n'empêche pas qu'après trois ans une refonte du portail est de mise pour améliorer encore la navigation et susciter davantage d'intérêt de la part des internautes. À venir dans les prochains mois.

BIENVENUE À LA FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / NOVEMBRE--DÉCEMBRE 2004

- ▼ **SCFP** : Port de Montréal – personnel technique et professionnel (Montréal), Ville Desbiens, CLD (Lac-Etchemin), Régie intermunicipale de la Matawinie (Ste-Béatrix)
- ▼ **Métallos** : Auberge Quilliams (Lac-Brome), Poudrier et Frères (Victoriaville), Les Carrières Ducharme (Havelock), Garage Nissan (L'Île Perrot), Acier Blais (Lachine), Profab (Varennes), Agence de sécurité Cagéro (Gatineau), Les Scies Gladu (Mariville)
- ▼ **SCEP** : Groupement des propriétaires privés de boisés de Charlevoix (Clermont)
- ▼ **TUAC** : Carnaval de Québec (Québec), Hippodrome – restaurant et bar (Québec), Fromagerie Saint-Laurent (Saint-Bruno-du-Lac-Saint-Jean), Super C (Montréal-Nord), Provigo (Ste-Anne des Plaines), Marché IGA Extra Bédard (Lévis), Matrec Bessette (St-Joachim-de-Shefford), Matrec Environnement (Anjou)
- ▼ **Teamsters** : La Maison des Futailles (SAQ) – personnel administratif et technique (Montréal, St-Hyacinthe), Sanibelle (Pintendre), Les Vêtements Avanti (Plessisville), Béton Provincial (Trois-Rivières), Transport Réal Caron (Anjou), Coffre-forts Drummondville
- ▼ **SQEEES-UES** : Goodyear Canada et Westmount Square (entretien ménager)
- ▼ **TCA** : UAP Napa (Québec), BMW Canbec (Montréal), Globocam (Anjou)
- ▼ **SEP** : Research House (Montréal)
- ▼ **SVTI** : Buffalo – Centre de distribution (Montréal)
- ▼ **SPQ** : pompiers de Pointe-Calumet et de St-Roch-de-l'Achigan
- ▼ **Union des carreleurs** : Les Pierres du Monde Da Vinci (Montréal)

URGENCE ASIE

La FTQ joint une coalition et fait appel à votre générosité

La FTQ a joint une coalition humanitaire, *Urgence Asie*, constituée autour d'Oxfam-Québec pour appeler les Québécois et Québécoises à donner généreusement pour aider les victimes du tremblement de terre et des raz-de-marée qui ont ravagé plusieurs pays de l'Asie du Sud-Est.

La coalition Urgence Asie d'Oxfam-Québec est également constituée des autres centrales syndicales, de l'Union des producteurs agricoles et du Groupe Jean Coutu.

Oxfam agit en réponse à la crise en Asie du Sud-Est depuis les premières heures de la catastrophe. On constate aujourd'hui que la livraison rapide de l'aide a déjà fait une différence réelle pour des centaines de milliers de gens frappés par le désastre.

Au Sri Lanka, 11 tonnes d'eau potable et d'équipement d'assainissement permettent de satisfaire les besoins de 50 000 familles. Un avion chargé de bâches de plastique fournit aux gens des abris temporaires.

En Indonésie, Oxfam livre de l'eau potable par camion aux gens sans foyer et a reçu un convoi de vingt tonnes de matériel afin de mettre en place des réseaux hydrauliques de grande envergure à travers la zone dévastée.

En Inde, Oxfam a mis en place un plan de 16 millions \$ pour aider entre 50 et 60 000 personnes dans quatre régions frappées par les tsunamis. Les équipes construiront des latrines et des broyeurs d'ordures solides, financeront des projets de purification des débris et de réhabilitation des sources d'eau, construiront et répareront des puits, des abris provisoires, des nouveaux logements, et distribueront des paniers d'alimentation de secours, des vêtements et des ustensiles. Des femmes enceintes recevront des multivitamines, de l'acide folique et du fer.

NOUS COMPTONS SUR VOTRE SOLIDARITÉ ET SUR VOTRE GÉNÉROSITÉ HABITUELLES.

Composez le 1-877-937-1614 ou faites parvenir un chèque à : Oxfam Québec 2330, Notre-Dame Ouest, bureau 200, Montréal (Québec) H3J 2Y2. Les chèques doivent être libellés au nom d'Oxfam-Québec avec mention «Urgence Asie».

De toute beauté



Elle a été accueillie avec énormément d'enthousiasme. Elle est de toute beauté et fort intéressante. Il s'agit de la nouvelle publication *Les femmes de la FTQ, un réseau de solidarité* lancée durant le congrès de novembre dernier. Abondamment illustré, ce livre d'histoire est un outil de référence unique. Il comprend un guide pour la formation d'un comité de condition féminine, une section réservée aux grands dossiers de l'actualité ainsi qu'un rappel des diverses luttes des femmes de la FTQ au cours des décennies.

L'ouvrage est en vente au Centre de documentation de la FTQ pour la modique somme de 8 \$ (plus les frais d'envoi). On s'adresse à Isabelle Reny au (514) 383-8025.

8 MARS 2005 C'EST POUR BIENTÔT !

Thème
Femmes d'ici et d'ailleurs, changeons le monde !

Matériel
Affiche et autocollant
Épinglette (2 \$)

Information supplémentaire
dans le prochain bulletin *NouvElles* et au www.ftq.qc.ca

Le matériel sera disponible dans les **Conseils régionaux FTQ** au début février.

